MAT 1030-010
Géométrie I
Automne 2014
Chargé de cours : Gérardo Da Ponte

PLAN DE COURS

Objectifs
Savoir rédiger des démonstrations mathématiques rigoureuses dans le contexte de la géométrie euclidienne classique.

Manuel obligatoire
Des notes de cours, *Géométrie* I, sont disponibles à la COOP.

DESCRIPTION DU COURS DANS L'ANNUAIRE DE L'UQAM

Objectifs : Faire une révision en profondeur des notions de géométrie euclidienne enseignées au secondaire. Mettre en évidence le caractère axiomatique de la géométrie en insistant sur le rôle des définitions et du raisonnement déductif. Développer chez les étudiants les habiletés de raisonnement géométrique. Contenu : Parallélisme, perpendicularité, angles, polygones et cube. Cercles: tangentes et cordes. Constructions diverses avec règle et compas. Théorème de Thalès et similitude. Notion de lieu géométrique. Théorème de Pythagore. Solides réguliers. Relations métriques dans le cercle et dans le triangle. La règle d'or dans les polygones et solides réguliers. Théorème de Céva et Ménélaus.

Évaluation
Celle-ci comportera trois examens.

- EXAMEN 1 : Lundi 29 septembre, 13h00 à 14h20. Pondération 25%.
- EXAMEN 2 : Lundi 27 octobre, 13h00 à 14h20. Pondération 35%.
- EXAMEN 3 : Jeudi 11 décembre, 13h30 à 15h30. Pondération 40%.

La note (cumulative) de passage est de 60%.

Politique d'absence à un examen
Si vous vous absentez d'un examen pour une **raison valable et sérieuse** (maladie ou autre raison de force majeure) et désirez faire un examen différé, vous devez compléter un formulaire dans le 5 jours ouvrables suivant la date de l'examen. Ce formulaire est disponible au secrétariat du département de mathématiques.

Respect de l'intégrité académique
Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les

universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de "tolérance zéro", la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008. Endossant cette philosophie de "tolérance zéro" relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante :

http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.